

Le 18 nov. 2024, à Audenge,

Objet : Courrier suite à Enquête publique-FERTI33 du 21 octobre au 19 novembre 2024.

Monsieur,

Notre collectif souhaite porter à votre attention plusieurs éléments dans le cadre de l'enquête publique du 21 octobre au 19 novembre 2024 concernant la société SUEZ ORGANIQUE. Enquête relative à la demande d'autorisation environnementale suite à l'augmentation de l'activité indiquée. Ainsi, nous souhaitons par la présente, participer activement au processus de décision qui vous incombe, et nous nous permettons de vous présenter nos observations et propositions.

Aussi, voici les éléments qui nous interpellent et qui semblent inquiétant, compte tenu de l'augmentation de l'activité de ladite société. Pour rappel, cette plateforme produit du compost à partir de compostage de boues de station d'épuration, de digestats de méthanisation, de déchets verts et de valorisation de sédiments de dragage. Le process utilisé permet de produire des composts commercialisables et des supports de culture.

Or, il s'avère que les boues de stations d'épuration qui entrent dans le site contiennent des résidus semi-solides de l'épuration des eaux usées urbaines, c'est-à-dire, des eaux et excréments domestiques, effluents industriels, artisanaux etc. De ce fait, elles contiennent, en quantités variables selon la station, des éléments chimiques et traces potentiellement toxiques (Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Se, Zn mais aussi As, Tl, etc.). Des matières organiques, des micropolluants organiques tels que HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), PCB, antibiotiques, et pesticides. Il est à noter que des organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites) s'y développent. Si les analyses effectuées sur les sols et eaux du site sont dans la norme, notre inquiétude porte sur le risque de fuite qui a été identifié dans le rapport d'analyse des risques.

Nous avons bien conscience que le processus de fabrication s'il est normalement achevé (hygiénisation des boues) ne présente *a priori* pas de risque immédiat de contamination. Cependant, à la suite de la lecture des différents rapports, les boues d'épuration apparaissent comme étant stockées dans une cuve. Et cette cuve nécessiterait un entretien rigoureux et régulier afin de prévenir une éventuelle fuite/risque de déversement et ruissellement dans les sols. Ce qui entraînerait alors une contamination du site et des alentours. Nous demandons ainsi que les préconisations d'entretien soient respectées et que toutes les garanties soient apportées par des tests effectués en ce sens.

Un autre point de vigilance a retenu notre attention. En effet, si le risque lié au ruissellement peut être évité par un contenant, qu'en est-il du risque lié à l'émission d'aérosols et de flux de poussières émises lors des étapes de manipulation sur les récoltes des exploitations agricoles alentours (culture de maïs, de légumes alimentaires, de fleurs) ? L'émission d'aérosols (traceurs chimiques, micropolluants organiques, agents biologiques) pourrait-elle affecter l'environnement et quels seraient les impacts d'une telle émission sur les récoltes ?

Aussi, nous demandons que des essais d'écotoxicité, qui permettent de mieux caractériser les effets de l'ensemble des composants des produits, soient menés à différentes doses sur les plants et récoltes alentours. En effet, toutes les analyses menées ont été effectués sur les eaux et sols du site. Mais qu'en est-il concernant les abords de la plateforme ? Nous savons que le potentiel de transfert de substances, à partir du sol vers les végétaux, conditionne leur présence éventuelle dans ce qui est consommés par l'Homme, et par conséquent leur transfert vers ce dernier. La connaissance de ces paramètres de persistance des substances dans le sol agricole et de transfert vers les végétaux est essentielle pour progresser dans l'estimation du risque sanitaire encouru. Des prélèvements et analyses sur les récoltes en cours doivent être effectués préventivement et périodiquement.

Outre les risques sanitaires éventuels, nous aimerions aborder le point des nuisances sonores concernant l'augmentation du trafic routier entraîné par l'augmentation de cette activité. En effet, la circulation sera dense sur la piste 209, estimée à 5000 passages par an. Cette piste 209 n'est pas adaptée et souffrira d'une usure accélérée. Nous avons également soulevé la demande d'ajout au sein du site d'une surface en enrobé de 4 520 m², ce qui, au vu des préoccupations écologiques actuelles, nous laisse perplexes...

Ainsi, nous souhaitons porter à votre connaissance nos préoccupations sur ce sujet, car si le traitement des boues et déchets est actuellement effectué sur ce site, l'augmentation de l'activité de cette plateforme (pour rappel augmenter les capacités de traitement pour les sédiments issus du dragage des ports et chenaux du Bassin d'Arcachon, de 3 300 à 6 000 tonnes/an; en cas de baisse ou d'arrêt de l'activité de traitement de sédiments, augmenter les capacités de compostage de boues et déchets verts pour 9 000 tonnes supplémentaires, soit augmenter les capacités de traitement actuelles de 27 000 à 36 000 tonnes/an). Nous sommes conscients que ceci ne se fera pas sans répercussions sur l'environnement et sur la population de notre commune.

Dans l'attente de réponses, nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le collectif Audenge, Cap vers l'Avenir

06 08 95 28 33 – contact@audengecapverslavenir.fr